Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260428-2026_034-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote	
A la majorité des suffrages exprimés	
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 07/05/2026
Et
Publication ou notification du : 07/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 24 avril 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M BARRE Emmanuel, Mme BERTHIER Karen, Mme BRUNARD Chrystèle, M DANION Dominique, Mme DELEPIERRE Sokun-Théavy, M DUHEN Eric, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GROUX Claudie, M LECLERC Olivier, M LEGENDRE Jérôme, M MENOU Alain, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.

Absente ayant donné procuration : Mme GOUSSAIN Marie-Rose à Mme PHILIPPE Sylvie

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PHILIPPE

N°2026/034 – *FINANCE PUBLIQUE* – BUDGET COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE EXERCICE 2025

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion. Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Les articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique ont introduit de nouvelles dispositions au sein du Code général des Collectivités Territoriales. Le nouvel article L.2123-24-1-1 du CGCT applicable aux communes mentionne que doit **être présenté annuellement un état des indemnités de toute natures perçues par les membres des conseils municipaux au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées**. Ce document doit être communiqué à l'assemblée délibérante avant l'examen du budget de la collectivité. Les montants doivent être exprimés en euros et en brut, par élu et par mandat ou fonction. Un tableau récapitulatif vous est projeté avec un **montant des indemnités d'élus de 39 920,43€.**

L'état de la dette de la commune au 31 décembre 2025 est d'un montant de 132 889,28€ (40 921,82€ budget commune et 91 967,46€ budget lotissement). Sur les 8 emprunts qu'avait la commune, 3 se sont terminés en 2024 et le dernier le sera en 2030. La capacité de désendettement de la commune est très bonne puisque le ratio encours de la dette à la clôture de l'exercice / Epargne brute (excédent de fonctionnement) est inférieur à 2 alors que la zone médiane est entre 8 et 11 ans.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260428-2026_034-DE

Pour l'année 2025, l'excédent de fonctionnement n'est que de 37 462,43€ alors qu'il était autour de 90 000,00€ / 100 000,00€ les années précédentes.

Cela s'explique :

- Le transfert de la part assainissement d'un montant de 45 104,09€ à VHBC suite au transfert de compétence au 1er janvier 2025 (ce qui correspond au résultat de clôture au 31 décembre 2024 où ce budget était excédentaire)
- Les contrats téléphonie et internet où la commune a subi une véritable arnaque financière puisque l'enveloppe budgétaire a été multiplié par 6.

Pour la section fonctionnement, il est à noter également :

- Une hausse chaque année de la ligne maintenance (Art 6156) qui a atteint un montant de 14 389,13€ en 2025 contre 8 487,48€ en 2024
- Une hausse de la ligne divers services extérieurs (Art 618) pour un montant de 5 012,38€ en 2025 contre 2 184,20€ en 2024. Cela s'explique par la numérisation des actes d'état-civils (1 672,18€) et les frais d'agence pour la vente de parcelles au Bois Guimard (800,00€)
- Des charges de personnels contrôlées puisqu'elles représentent un montant de 128 827,08€ en 2025 contre 124 767,39€ en 2024 et 120 919,63€ en 2023.
- Une baisse relative des recettes liées aux impôts et taxes (247 550,62€ en 2025 contre 252 750,82€ en 2024 et 250 471,00€ en 2023) et des dotations de l'Etat (172 967,19€ en 2025 contre 174 048,95€ en 2024 et 170 084,63€ en 2023)
- Une baisse des revenus des immeubles (art 752) avec un montant de 48 067,84€ en 2025 contre 51 957,66€ en 2024 mais cela s'explique par la mise en vente d'un logement communal où les locataires ont quittés les lieux en avril 2025. Il est à souligner que la location de la salle polyvalente a rapporté 3 450,00€ à la commune en 2025.

Pour la section investissement, les principales opérations sont les suivantes :

- 132 428,69€ pour l'opération de rénovation et extension du dernier commerce avec création d'un logement social à l'étage où en 2025 ont notamment eu lieu les travaux de désamiantage et curage des bâtiments, des frais d'études (maîtrise d'œuvre, AMO, SPS, CT, diagnostics et études divers),
- La rénovation totale du parc éclairage public avec le remplacement du système actuel par un système en LED pour un montant de 38 663,40€ et réalisé par la société INEO. Une subvention d'un montant de 25 436,00€ a été versée par le SDE 35,
- L'extension de l'atelier technique avec la pose d'un portail extérieur coulissant pour un montant de 9 682,80€,
- L'acquisition de matériels informatiques et sa mise à jour pour un montant de 3 517,59€ suite aux prescriptions formulés par notre prestataire informatique dans son audit,
- La réalisation d'une clôture en limite de propriété avec l'école suite à la réalisation du lotissement des Lilas pour un montant de 4 751,42€,
- L'acquisition de divers matériels comme des guirlandes de Noël et défibrillateur pour un montant de 3 403,32€,
- Le versement à VHBC de l'excédent investissement d'un montant de 9 269,61€ suite au transfert de compétence au 1er janvier 2025,
- Le versement d'une subvention de 32 000,00€ de la part de VHBC au titre des fonds de concours aux petites communes pour les années 2024 et 2025 suite aux travaux de modernisation et sécurisation de voirie réalisé en 2024,
- Le versement des soldes de subvention de la Région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine pour un montant total de 31 097,70€ au sujet de la construction de la salle associative et citoyenne,
- Le versement d'un acompte de 50%, soit 25 000,00€, de la part de l'ANCT au titre du fonds de soutien au commerce rural dans le cadre du projet de rénovation et extension du dernier commerce.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260428-2026_034-DE

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de LES BRULAIS

Vu le Compte Financier Unique de la commune de Les Brulais,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Hugues RAFFEGEAU, Maire, ne prend pas part au vote et quitte la salle. La présidence revient à Monsieur Olivier LECLERC suivant l'ordre du tableau.

Hors présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

1) **APPROUVE** la présentation du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	***Fonctionnement***		***Investissement***	
	Dépenses	***Recettes***	***Dépenses***	***Recettes***
Résultat reporté		148 247,88 €		71 309,03€
Part affecté à l'Investissement Exercice 2025	22 690,97€			
Report de l'exercice 2024	+ 125 556,91			
Transfert part Assainissement	+ 45 104,09€		+ 9 269,61€	
Opération de l'exercice 2025	453 834,96€	491 297,39 €	227 439,90 €	227 825,08 €
Résultat de l'exercice 2025	**+ 37 462,43€**		**+ 385,18€**	
Résultat de clôture avec les reports	453 834,96 €	661 958,39 €	227 439,90 €	308 403,72 €
Résultat de section	**208 123,43 €**		**80 963,82€**	

RESULTATS DE CLOTURE	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	RESULTATS D'ENSEMBLE
	208 123,43 €	**80 963,82 €**	**289 087,25 €**

2) **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document sur ce sujet.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 5 mai 2026

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU

MAIRIE DE LES-BRULAIS (ILLE-ET-VILAINE)

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260428-2026_034-DE